AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL-P

REPORTING

Communication Publicitaire

29/02/2024

MONÉTAIRE COURT TERME ■ Article 8 ■ Label ISR

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **101,0231 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **29/02/2024**
Actif géré : **21 114,85 (millions EUR)**
Code ISIN : **FR0013296902**
Indice de référence : **100% €STR CAPITALISE (OIS)**
Eligibilité :
Compte-titres, Assurance-vie Eligible Planilion
Type de VL Monetaire : **VL variable**

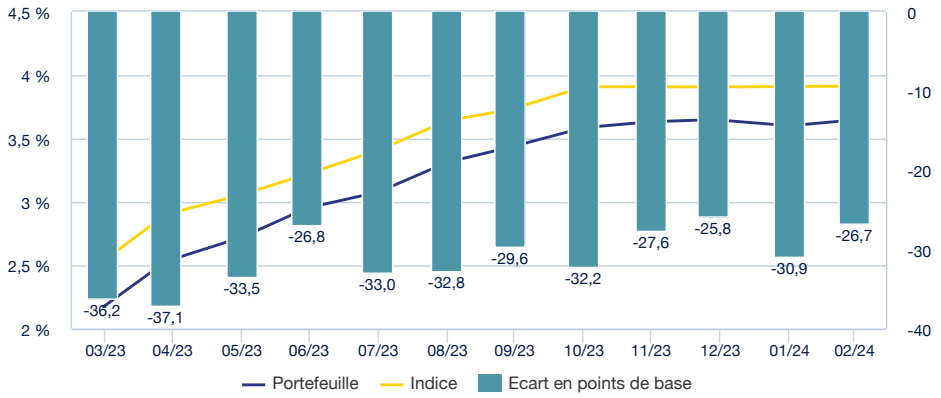
Objectif d'investissement

En souscrivant à AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc...), dont l'échéance maximale est de 397 jours, dans le cadre d'une très faible exposition au risque de taux. L'objectif est de vous offrir une performance supérieure à l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique : **Fonds Commun de Placement (FCP)**
Date de création de la classe : **31/07/2018**
Eligibilité : **Compte-titres, Assurance-vie**
Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**
Souscription minimum: 1ère / suivantes :
1 millième part(s)/action(s)
Limite de réception des ordres :
Ordres reçus chaque jour J avant 14:30
Frais d'entrée (maximum) : **1,00%**
Frais courants : **0,38% (prélevés)**
Coûts de transaction : **0,06%**
Frais de conversion :
Frais de sortie (maximum) : **0,00%**
Durée minimum d'investissement recommandée :
1 jour à 1 mois
Commission de surperformance : **Non**

Performances (Source : Fund Admin) - *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures*



Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le 28/12/2023	1 mois 31/01/2024	3 mois 30/11/2023	1 an 28/02/2023	3 ans 26/02/2021	5 ans 28/02/2019	10 ans -	Depuis le 03/08/2018
Portefeuille	3,63%	3,65%	3,64%	3,29%	0,83%	0,27%	-	0,18%
Indice	3,92%	3,91%	3,92%	3,61%	1,15%	0,51%	-	0,42%
Ecart	-0,29%	-0,27%	-0,28%	-0,33%	-0,32%	-0,24%	-	-0,24%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2023	2022	2021	2020	2019
Portefeuille	2,95%	-0,33%	-0,84%	-0,58%	-0,53%
Indice	3,29%	-0,03%	-0,53%	-0,47%	-0,40%
Ecart	-0,33%	-0,30%	-0,31%	-0,11%	-0,14%

* Source : Fund Admin. Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances sont annualisées sur une base de 360 jours sur une période < 1 an et 365 jours sur une période > 1 an (exprimées à l'arrondi supérieur). La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Indicateur de risque *(Source : Fund Admin)*

1 2 3 4 5 6 7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 1 jour à 1 mois.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le lancement *
Volatilité du portefeuille	0,07%	0,26%	0,22%	0,21%
Volatilité de l'indice	0,06%	0,26%	0,23%	0,22%
Tracking Error ex-post	0,01%	0,01%	0,02%	0,02%

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille
Sensibilité *	0,02
Note moyenne	AA-
Nombre de lignes	284
Nombre d'émetteurs	78

* La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL-P

REPORTING

Communication Publicitaire
29/02/2024

MONÉTAIRE COURT TERME ■



Patrick Simeon
Responsable de la gestion Monétaire



Benoit Palliez
Gérant de portefeuille

Commentaire de gestion

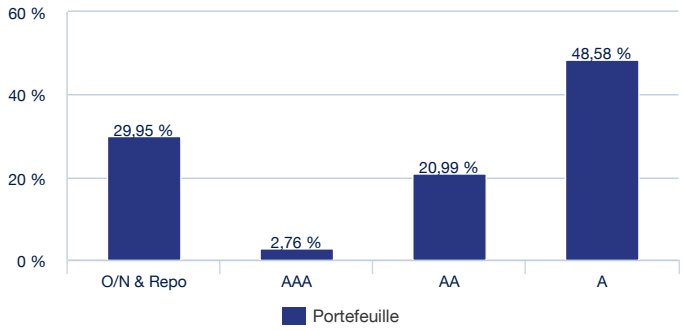
Politique monétaire :
La BCE a laissé ses taux directeurs inchangés au cours du mois. Madame Lagarde estime ne pas disposer de suffisamment de données pour être assurée d'un retour durable de l'inflation à l'objectif de 2%.
Elle n'est ainsi pas en mesure de pouvoir affirmer que les taux baisseront à la fin du printemps ou au début de l'été.

Politique de gestion :
- Liquidité :
La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations au jour le jour.
- Risque de taux :
La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 9 jours en fin de période.
- Risque de crédit :
Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 6 à €str + 28 bps.

- Durée de vie moyenne et rating moyen :
La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 68 jours.
Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de AA-.
Le portefeuille bénéficie de la meilleure notation accordée à un OPCVM monétaire par Fitch : AAA-mmf.
Les émetteurs qui constituent les 4,32% % notés A2 médian, bénéficient d'au moins un rating court-terme équivalent à F1 et sont donc éligibles au fonds.
- Dimension socialement responsable :
Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés D.

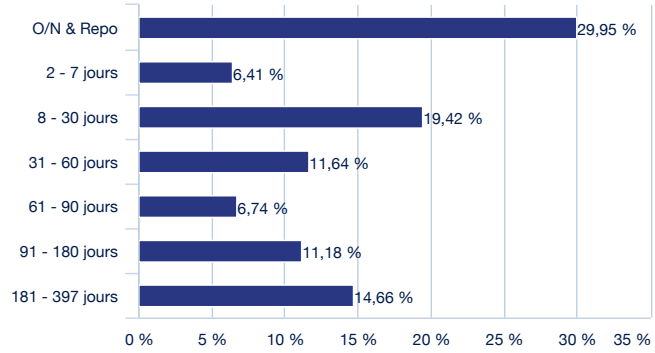
Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Répartition par notations long terme (Source : Amundi) *



* Rating médian calculé des trois agences de notation de crédit: Fitch, Moody's et Standard & Poor's

Répartition par maturités (Source : Amundi) *



* O/N & Repo : liquidités placées au jour le jour

Principales lignes (Source : Amundi)

	Portefeuille	Maturité	Pays	Groupe d'instrument	Contrepartie *
FRANCE	1,50%	01/03/2024	France	REPO	LA BANQUE POSTALE
CREDIT AGRICOLE SA	1,43%	06/03/2024	France	Monétaire	-
ACOSS(AGCE CTL ORGAN SECU SOC)	1,43%	28/03/2024	France	Monétaire	-
BELFIUS BANK SA	1,41%	27/06/2024	Belgique	Monétaire	-
SANTANDER CONSUMER FIN SA	1,41%	25/03/2024	Espagne	Monétaire	-
EUROPEAN UNION	1,18%	01/03/2024	Zone Euro	REPO	BOFA SECURITIES EUROPE SA
CREDIT AGRICOLE SA	0,95%	08/03/2024	France	Monétaire	-
SOCIETE GENERALE SA	0,95%	03/02/2025	France	Monétaire	-
LANDESBANK BADEN-WUERTTEMBERG	0,95%	27/03/2024	Allemagne	Monétaire	-
MUFG BANK LTD	0,95%	26/04/2024	Japon	Monétaire	-

* Pour les prises en pension, la maturité affichée correspond au temps nécessaire pour déboucler l'opération
* Colonne contrepartie: information uniquement disponible pour les prises en pension

Pour les prises en pension, la maturité affichée correspond au temps nécessaire pour déboucler l'opération

* Colonne contrepartie: information uniquement disponible pour les prises en pension

AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL-P

REPORTING

Communication Publicitaire
29/02/2024

MONÉTAIRE COURT TERME ■

Ratio de Liquidités * (Source : Amundi)

Actifs à échéance journalière	29.99 %
Actifs à échéance hebdomadaire	37.70 %

***RÈGLEMENT (UE) 2017/1131 sur les Fonds Monétaires**

Pour les fonds monétaires à court terme à VL à faible volatilité, au moins 10 % de leurs actifs sont à échéance journalière ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable; au moins 30 % de leurs actifs sont à échéance hebdomadaire ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables. Les actifs présentant un degré élevé de liquidité, pouvant être vendus et réglés dans un délai d'un jour ouvrable et ont une échéance résiduelle de 190 jours au maximum peuvent également être inclus dans les actifs à échéance hebdomadaire dans la limite de 17,5 %;

Pour les fonds monétaires à court terme à VLV à court terme, au moins 7,5 % de leurs actifs sont à échéance journalière ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable; au moins 15 % de leurs actifs sont à échéance hebdomadaire ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables.

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL-P

REPORTING

Communication Publicitaire
29/02/2024

MONÉTAIRE COURT TERME ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

« E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets…).
« S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail…).
« G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires …).

ISR selon Amundi

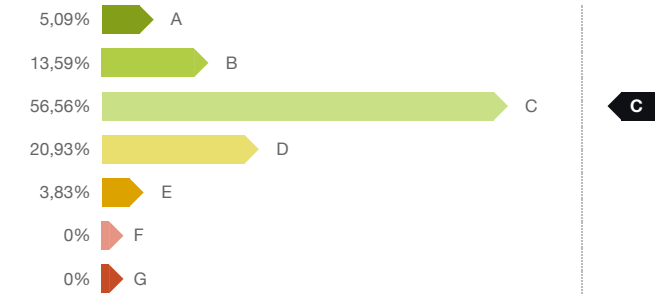
Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

1-Exclusion des notes F et G [1]
2-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence / univers d'investissement après exclusion de 20% des émetteurs les moins bien notés
3-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille [2]

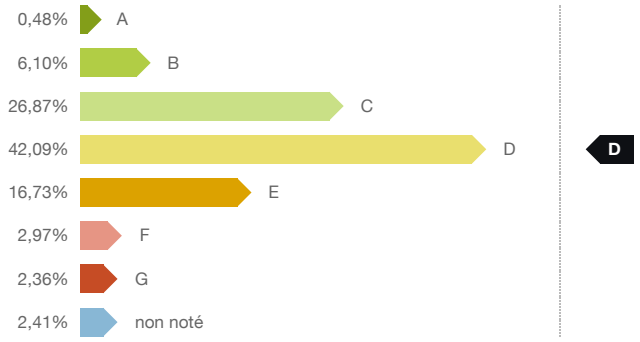
NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Du portefeuille[2]



De l'univers de référence[3]



Evaluation par critère ESG (Source : Amundi)

Environnement	C
Social	D
Gouvernance	C
Note Globale	**C**

Couverture de l'analyse ESG[2] (Source : Amundi)

% du portefeuille noté ESG[2]	100%

Label ISR

[1] En cas de déclassement des émetteurs notés en dessous de E, la société de gestion a vocation à vendre les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des actionnaires.
[2] Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.
[3] L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur,il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI - LCL-P

REPORTING

Communication Publicitaire
29/02/2024

MONÉTAIRE COURT TERME ■

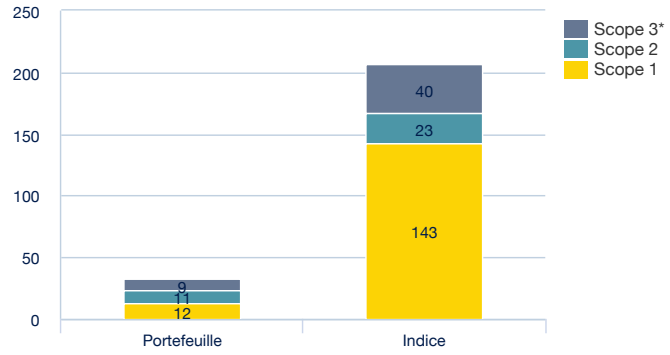
Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

Environnement[1]

Intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires

Total en tCO2 / M€ (portefeuille/indice) : 32 / 207

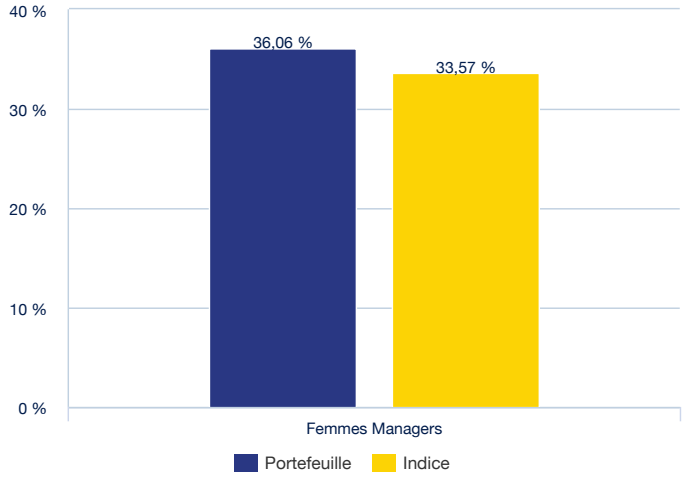


Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO2 équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).
* Source: TRUCOST, fournisseurs de premier rang uniquement

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) :	87,12%	96,25%

Social[2]

Mixité des Managers

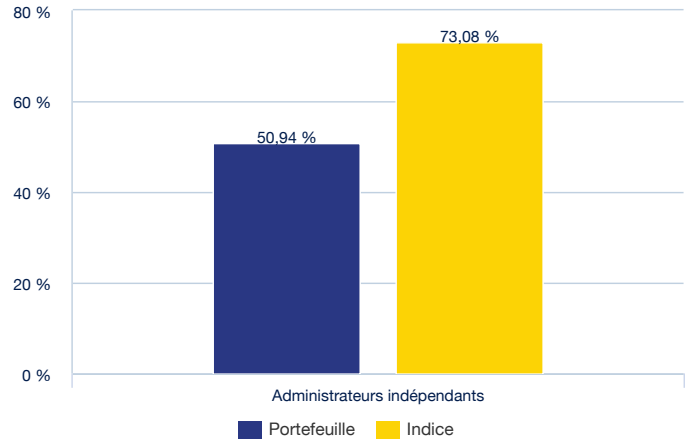


Pourcentage moyen de managers féminins au sein des entreprises.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) :	75,97%	81,69%

Gouvernance[4]

Indépendance du Conseil d'Administration

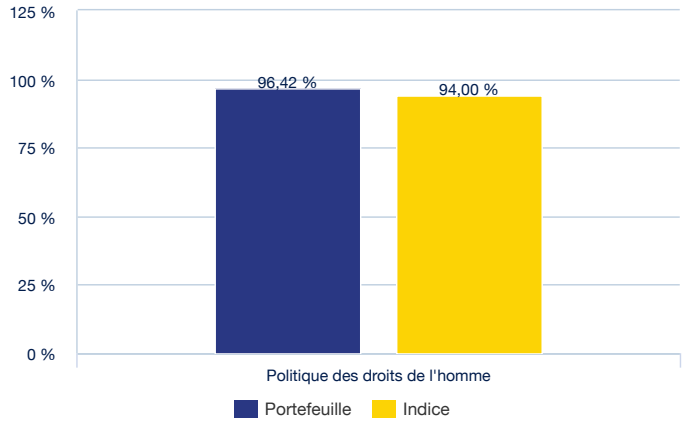


Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) :	76,75%	92,06%

Respect des droits Humains[3]

Travail décent et liberté d'association



Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (portefeuille/indice)	76,98%	92,71%

Sources et définitions

1. Indicateur Environnement / indicateur climat. Intensité en émissions carbone (en tCO2 par million d'euros de chiffre d'affaire). Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO2, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO2.
Définition des scopes :
- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaine de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, dans ce reporting nous faisons le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influer.

2. Indicateur Social: Pourcentage de femmes managers. Pourcentage de femmes cadres parmi le total des cadres de l'entreprise. S'il existe une répartition en pourcentage par catégorie, comme les cadres supérieurs, les cadres supérieurs, les cadres moyens, les cadres subalternes, nous considérons alors le pourcentage de femmes cadres moyens. Pourcentage de femmes cadres = nombre de femmes cadres/nombre total de cadres*100. Fournisseur de données : Refinitiv.

3. Indicateur Respect des Droits Humains. Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

4. Indépendance du Conseil d'Administration. Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Pour ces 4 Indicateurs, le total du portefeuille/de l'univers d'investissement est égal à la moyenne des indicateurs des entreprises pondérée par le poids des entreprises dans le portefeuille/l'univers d'investissement.